

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

**Décision DG n° 2009-139 du 4 juin 2009 portant modification de l'organisation générale
de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé**

NOR : SASM0930573S

Le directeur général,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre III de la partie V ;

Vu la décision DG n° 99-40 du 12 juillet 1999 modifiée portant organisation générale de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

Article 1^{er}

L'article 7 de la décision DG n° 99-40 du 12 juillet 1999 susvisée est modifié comme suit :

- à la fin du 5, il est ajouté un alinéa ainsi rédigé : « Un adjoint au chef de département lui est rattaché. »
- au 9, les termes « Il comprend deux unités et une cellule : » sont remplacés par les termes « Il comprend un adjoint au chef de département, deux unités et une cellule : ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 4 juin 2009.

Le directeur général,
J. MARIMBERT